

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Groupe d'étude des statistiques alimentaires  
et agricoles en Europe

(Genève, 30 juin - 3 juillet 1997)

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**LES STATISTIQUES AGRICOLES EN BULGARIE DANS LE CADRE  
DU PROCESSUS DE TRANSITION**

Rapport transmis par l'Institut national bulgare de la statistique

1. En cette période de transition vers l'économie de marché, l'évolution de l'agriculture en Bulgarie se caractérise par l'abandon des anciennes formes de production et la création concomitante, quoique à un rythme plus lent, de nouvelles structures.
2. Jusqu'en 1990, le secteur étatique (qui regroupait environ 2 300 unités de production) assurait plus de 70 % de la production agricole du pays. L'agriculture occupait annuellement en moyenne 735 159 personnes, dont 160 280 dans le secteur privé. L'Etat possédait 88,3 % des terres agricoles, ainsi que 73,3 % du cheptel bovin, 75,4 % du cheptel porcin, 60,0 % du cheptel ovin et 55,4 % du cheptel avicole.
3. En 1996, les enquêtes agricoles ont porté sur les structures de production suivantes :

	Nombre total d'entreprises	Superficie agricole (en hectares)	Répartition de la superficie agricole totale
Toutes exploitations confondues	-	6 164 000	100,0
Secteur étatique et communautaire	364	1 300 500	21,1
Coopératives agricoles	3 213	2 188 200	35,5
Exploitations et groupements privés	1 777 122	2 675 300	43,4

4. En 1996, on dénombrait 3 577 unités de production étatiques ou coopératives, dont 3 213 coopératives agricoles. Ces exploitations assuraient 23,9 % de la production totale. Au 1er janvier 1996, le nombre des exploitations agricoles privées s'élevait à 1 777 122. Les effectifs moyens employés dans le secteur primaire se chiffraient à 809 927 personnes, dont 663 000 dans le secteur privé. En 1996, la production agricole a reculé de 13,7 % par rapport à l'année précédente (en prix constants). La part des cultures végétales dans la production totale s'élevait à 39,5 % et celle de l'élevage à 54,9 %.

5. La réforme de l'agriculture a débuté en mars 1991 avec l'adoption de la loi relative à la propriété foncière et à la jouissance des terres agricoles et de son règlement d'application. Conformément à cette loi, 1 705 711 demandes de restitution ont été déposées, 1 698 068 par des particuliers et 7 643 par des personnes morales. Ces demandes portent sur la restitution de 5 570 000 hectares de terre : 5 070 000 pour des particuliers, 130 000 pour des personnes morales, 80 000 pour l'Etat et 290 000 pour des collectivités.

6. Ces dernières années, la réforme s'est orientée vers la restitution des terres à leurs anciens propriétaires et à leurs héritiers, l'abandon des anciennes formes de production et la création progressive de nouvelles structures. Au 23 décembre 1996, la superficie des terres restituées s'élevait à 3 202 000 hectares, soit 58,3 % des terres à restituer. Les titres de propriété officiellement délivrés portent sur 397 000 hectares.

7. L'activité dans le secteur de l'agriculture se caractérise par une mutation permanente des structures de production. Les exploitants privés continuent à rechercher les formes d'exploitation les plus adaptées, certains préférant l'indépendance, alors que d'autres se regroupent au sein de coopératives. Le nombre de ces organismes, créés en vertu de la loi sur les coopératives, s'élevait à 3 213 au 30 décembre 1996, pour une superficie moyenne de 760 hectares. Il se forme également des groupements agricoles privés de différents types.

8. A l'heure actuelle, l'agriculture se caractérise par un nombre élevé d'exploitants privés, à la tête de superficies relativement réduites. Sur les 1 777 000 exploitants privés, 86,3 % possèdent jusqu'à 1 hectare de terre, 1 % seulement en possédant plus de 5. Pour cette raison, la majeure partie des terres est cultivée à l'aide de techniques primitives, à faible productivité.

9. Au 1er juillet 1996, la superficie totale des terres agricoles s'élevait à 4 693 500 hectares, dont 4 424 300 hectares, soit 94,3 %, exploitées par des agriculteurs du secteur privé (y compris les coopératives agricoles). La réforme agraire a entraîné une restructuration des terres exploitées, qui se manifeste aussi bien au niveau national qu'à l'échelle des exploitations privées. Ces dernières années, on observe une augmentation constante, particulièrement préoccupante, de la superficie non ensemencée (voir le tableau 1).

Tableau 1

Structure des terres agricoles, ensemble du pays

	Total national				Part en pourcentage des terres en exploitation agricole privée (y compris les coopératives) dans le total national			
	1990	1993	1994	1996	1990	1993	1994	1996
(en pourcentage des terres agricoles)								
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Terres agricoles	100,0	100,0	100,0	100,0	15,5	29,1	42,7	94,3
Terres arables	83,0	87,5	86,2	89,6	13,7	27,0	41,8	95,0
dont :								
Cultures céréalières	46,4	49,9	50,5	39,6	16,4	26,8	42,3	97,3
Cultures à usage industriel	9,1	12,1	12,2	12,5	1,5	15,0	27,5	97,1
Cultures légumineuses	3,4	2,9	3,5	3,3	51,3	87,0	91,7	98,6
Cultures fourragères	22,3	13,0	7,1	6,4	7,3	24,5	44,2	94,1
Superficies non ensemencées	1,8	9,6	12,9	27,6	10,6	27,6	38,2	90,4
Prairies naturelles	6,2	6,0	5,8	5,9	36,8	60,5	73,9	85,9
Cultures vivaces	6,4	5,3	4,6	4,3	28,4	35,6	50,9	95,8
Divers	4,4	1,2	3,4	0,3	0,6	0,4	0,2	23,2

Tableau 2

Principales productions végétales et fruitières : total national et part des exploitations agricoles privées

Cultures	Total (milliers de tonnes)				Part en pourcentage des exploitations privées dans la production nationale			
	1990	1993	1994	1996	1990	1993	1994	1996
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cultures céréalières - Total	8 216	5 717	6 478	3 459	14,4	27,9	41,8	97,3
Blé	5 292	3 618	3 788	1 786	3,4	17,3	33,7	97,3
Orge	1 387	933	1 146	456	11,2	18,8	36,8	97,0
Maïs-grain	1 221	983	1 362	1 089	67,9	76,5	69,9	98,2
Tournesol	389	432	596	530	0,1	10,4	23,7	97,3
Tabac oriental	57	36	25	31	1,8	91,7	92,0	99,3
Tomates de plein champ	772	325	426	307	41,6	87,4	88,3	99,1
Poivrons à consommer frais	197	153	196	207	50,3	74,5	81,6	98,3
Pommes de terre - Total	433	357	476	320	63,3	97,5	97,7	98,4
Pommes	411	110	76	189	19,5	41,8	84,2	99,1
Poires	80	54	46	69	26,3	58,5	78,3	99,1
Cerises	72	32	40	56	65,3	71,9	80,0	99,0
Raisin - Total	731	482	498	690	50,5	52,5	65,1	59,7

10. Ces dernières années, l'évolution de l'élevage s'est caractérisée par une réduction constante du cheptel et de la production. Le léger ralentissement de ce déclin, observé en 1996, ne témoigne pas d'une tendance durable (voir les tableaux 3 et 4).

Tableau 3

Effectif du cheptel et des volailles au 1er janvier

Espèce	1991	1993	1994	1996
<b>Bovins</b>				
- Total	1 456 900	750 395	638 238	631 739
- Exploitations privées	389 656	506 971	509 028	512 324
dont : vaches				
- Total	609 363	418 940	350 533	371 325
- Exploitations privées	202 280	320 883	291 638	317 244
<b>Porcins</b>				
- Total	4 186 575	2 071 336	1 986 182	2 140 011
- Exploitations privées	1 031 242	746 773	1 061 998	1 267 003
<b>Ovins</b>				
- Total	7 938 056	3 763 212	3 397 610	3 383 034
- Exploitations privées	3 177 802	3 293 319	3 131 362	3 143 451
<b>Volailles</b>				
- Total	27 998 430	18 211 489	19 126 350	18 609 320
- Exploitations privées	12 481 322	12 496 932	13 594 801	13 753 394

Tableau 4

Produits de l'élevage

Catégories de produits	1990	1993	1994	1996
1	2	3	4	5
Lait (milliers de litres) - Total	2 384 922	1 531 123	1 321 776	1 387 343
- exploitations privées	676 055	1 089 585	1 106 022	1 366 553
Dont : de vache - Total	2 039 610	1 300 814	1 101 612	1 125 944
- exploitations privées	473 423	881 599	896 297	1 106 154
de brebis - Total	262 911	143 631	129 325	110 308
- exploitations privées	124 594	123 105	119 860	109 603
Oeufs (milliers) - Total	2 460 038	1 624 285	1 531 678	1 733 504
- exploitations privées	1 155 648	938 146	933 455	1 298 576
Laine (tonnes) - Total	27 811	14 073	11 538	9 193
- exploitations privées	9 321	10 805	10 357	9 062

11. La part du bétail élevé dans les exploitations privées a connu ces dernières années une augmentation sensible, qui toutefois ne suffit pas à compenser la diminution rapide enregistrée dans le secteur public (voir le tableau 5).

Tableau 5

Part du secteur privé dans l'élevage total au 1er janvier

Espèce	(Pourcentages)			
	1991	1994	1995	1996
Bovins	26,7	67,6	79,8	81,1
Dont : vaches	33,3	76,6	83,2	85,5
Porcins	24,6	36,1	53,5	59,2
Ovins	40,0	87,5	92,3	92,9
Volailles	44,6	68,6	71,1	73,9

12. L'augmentation du cheptel et du parc avicole dans le secteur privé entraîne un accroissement de la part du privé dans le total national de produits de l'élevage (voir le tableau 6).

Tableau 6

Part des exploitations privées dans la production totale de produits de l'élevage

Produits	(Pourcentages)			
	1990	1993	1994	1996
Lait - Total	28,3	71,2	83,7	98,5
dont : de vache	23,2	67,8	81,4	98,2
de brebis	47,4	85,7	92,7	99,4
Oeufs - toutes catégories	47,0	57,8	60,9	79,9
Laine - toutes catégories	33,5	76,8	89,8	98,6

13. L'Institut national de la statistique a effectué au 1er janvier 1995 un recensement national du cheptel. On a dénombré à cette occasion 1 179 000 élevages privés, dont la plupart ne possédaient que quelques bêtes. Parmi ces exploitations, 21,8 % élevaient des bovins et 37,5 % des porcins.

14. Jusqu'en 1993, les statistiques relatives aux exploitations de l'Etat étaient recueillies au moyen de formulaires agricoles spéciaux alignés sur les registres comptables. Pour les exploitations privées, les informations étaient collectées dans le cadre des recensements annuels ou obtenues par estimation et calcul. Ces dernières années, l'augmentation considérable du nombre d'unités recensées (notamment dans le secteur privé) et l'insuffisance des ressources financières ont empêché la réalisation du recensement annuel. C'est pourquoi on a commencé à entreprendre en 1994 des enquêtes par sondage périodiques.

15. En 1992, l'Institut national de la statistique a élaboré un programme stratégique et méthodologique pour les enquêtes agricoles au cours de la période de transition. Un Registre des exploitations agricoles privées a été constitué en 1993. Créé en vertu d'une décision de la Direction de l'Institut, ce registre est distinct du Registre unifié des agents économiques en République bulgare car, conformément à la législation nationale, il n'est pas obligatoire d'inscrire les exploitations privées au Registre unifié, qui ne concerne que les coopératives et groupements agricoles enregistrés auprès du Tribunal.

16. Le Registre des exploitations agricoles privées, utilisé seulement aux fins des enquêtes statistiques, indique l'adresse et les principales caractéristiques de production des établissements. Il est mis à jour entièrement lors des recensements et partiellement lors des différentes enquêtes par sondage. Sont portés au Registre en tant qu'unités recensées toutes les exploitations agricoles privées pourvues de terres, de bétail et de matériel, ainsi que les groupements agricoles. Les exploitations inscrites au Registre assurent une part importante de la production agricole totale.

17. Jusqu'en 1993, le recensement des surfaces ensemencées et des cultures vivaces était effectué chaque année au 1er juillet, alors que le recensement du cheptel s'effectuait sur une base quinquennale au 1er janvier. Le dernier recensement du cheptel eut lieu en 1995. Ces recensements se déroulent conformément au décret pris par le Conseil des ministres et sont organisés et réalisés par l'Institut national de la statistique. La confidentialité des données est observée conformément à la loi en vigueur dans le domaine de la statistique. Pour la collecte des données, on utilise les comptes d'exploitation et des formulaires d'enquête.

18. En 1993, une méthodologie a été élaborée pour la réalisation des enquêtes par sondage et une enquête pilote, suivie d'autres enquêtes périodiques, a été réalisée. En 1994, les superficies ensemencées et les cultures vivaces, le cheptel, le matériel agricole et l'emploi dans les exploitations privées ont fait l'objet d'une enquête par sondage. Le Registre des exploitations agricoles privées établi le 1er juillet 1993 a servi d'ensemble de référence. Ce registre classe les exploitations en fonction de leur superficie. L'enquête a été réalisée conformément au plan établi par l'Institut national de la statistique et approuvé par l'Assemblée nationale. Elle a porté sur 5 % de la population et a fait appel à une stratification par superficie. Les données ont été recueillies par des enquêteurs munis de questionnaires.

19. Une enquête par sondage sur le rendement des principales cultures et les coûts de production a été arrêtée au 15 novembre 1994. Le taux d'échantillonnage était de 30 % par rapport à la population recensée lors de l'enquête du 1er juillet 1994. On n'a pas eu recours à la stratification. Les données ont été recueillies par des enquêteurs et au moyen de questionnaires. Après quelques améliorations méthodologiques, de nouvelles enquêtes par sondage ont été réalisées en 1995 et 1996. Les ressources financières faisant défaut, une nouvelle enquête n'a pu être effectuée au 15 novembre 1996.

20. Une enquête par sondage avec stratification a porté sur le cheptel des exploitations privées, au 1er juillet 1996. Le taux d'échantillonnage variait selon la catégorie d'animaux.

21. Le plan de l'Institut national de la statistique pour 1997 prévoit la réalisation d'enquêtes par sondage dans les domaines suivants :

- Superficies ensemencées, surface des cultures vivaces et actifs agricoles (au 1er juillet);
- Rendement des principales cultures et coûts de production dans l'agriculture (au 15 novembre); stocks végétaux au début et à la fin de l'année, volume de la production commercialisée, pertes en poids et manque à gagner par cultures, etc. (au 15 novembre);
- Elevage (au 1er juillet 1997 et au 1er janvier 1998).

22. L'activité statistique est organisée conformément à la loi en vigueur dans ce domaine. Cette loi définit le statut et les attributions des services statistiques dans leurs rapports avec les personnes morales et physiques. Toutes les personnes morales et physiques participant à ces activités et mettant au point des systèmes d'information utilisent des notions, nomenclatures et classifications compatibles avec celles qu'approuve l'Institut national de la statistique. Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'établit pas de statistiques, mais reçoit régulièrement des informations techniques courantes pour répondre aux besoins de la Direction du Ministère et de l'Institut national de la statistique, ainsi que d'autres données.

23. Au cours de la transition vers l'économie de marché, les questions suivantes sont également à l'examen :

- Alignement de la Classification nationale par secteurs sur la Nomenclature générale des activités économiques dans les communautés européennes (NACE) et la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI);
- Introduction d'une Nomenclature nationale des produits agricoles et forestiers compatible avec les instruments pertinents (CPA, CPC et MT);

- L'Institut national de la statistique participe à l'exécution du programme MARS-MERA sur l'observation des superficies et la prévision du rendement des principales cultures à l'aide de l'imagerie satellite.

24. Les principaux problèmes rencontrés dans les enquêtes statistiques sur l'agriculture au cours de la période de transition sont les suivants :

- Lenteur du processus de restitution des terres à leurs anciens propriétaires et à leurs héritiers imputable à la nécessité de modifier la législation, au manque de moyens financiers, etc.;
- Abandon des anciennes formes de production et lenteurs rencontrées dans la création de nouvelles structures;
- Augmentation constante du nombre d'unités recensées et modification de leurs caractéristiques quantitatives - superficie, cheptel, emploi, etc. - compte tenu des changements de régimes de propriété;
- Insuffisance des ressources financières pour la mise en oeuvre des recensements et des enquêtes par sondage et modifications constantes à apporter au Registre des exploitations agricoles privées.

-----